

COMMUNE DE FOURNEAUX

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 2 OCTOBRE 2020

Le Conseil Municipal de la commune de Fourneaux, dûment convoqué le 26 Septembre, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence du maire Jean-François NEYRAND

Nombre de Conseillers en Exercice : 15 - Présents : 13 - Votants : 13

Présents : Jean-François Neyrand, Jean-Jacques Babe, Jean-Claude De Hennezel, Anne-Laure Langevin, Marise Girard, Bernard Charmillon, Jean-François Chetail, Aurélie Chevron, Myriam Couturier, Carole De La Salle, Isabelle Junet, Samuel Piot et Christian Villain

Absents excusés : Michel BILLET et Pascal GOUTTENOIRE

Pouvoir :

Le Maire fait observer que le quorum est réuni et que la séance peut valablement se tenir.

Le Conseil désigne Bernard Charmillon comme secrétaire de séance.

Puis Jean-François Neyrand rappelle l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- 1 – Examen et approbation du PV du Conseil du 4 Septembre 2020.
- 2 - Désignation des représentants de la commune aux commissions Coplex.
- 3 – Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant à l'assemblée d'Epures (agence d'urbanisme).
- 4 – Lecture et approbation du RPQS (rapport sur la qualité du service) eau potable du syndicat Rhône Loire Nord.
- 5 – Utilisation de la salle de l'an 9 et des salles communales (notamment mairie) en période de crise sanitaire (facturation/chauffage).
- 6 – Mutualisation des services techniques.
- 7 – Questions diverses.

1 – EXAMEN ET APPROBATION DU PV DU CONSEIL DU 4 SEPTEMBRE 2020

Tous les conseillers ont reçu le procès-verbal de la séance du 4 septembre. Christian Villain fait observer qu'il existe une distorsion entre le plan inclus dans la demande de création d'un périmètre de préemption urbain sur l'opération de la Crenille et le texte du compte rendu qui inclut l'extension de périmètre décidée en séance : ajout de la totalité de la place de l'église. Le plan sera corrigé.

Sous réserve de cette modification, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AUX COMMISSIONS COPLER)

Jean François NEYRAND rappelle que la COPLER, communauté de communes à laquelle adhère la commune de Fourneaux, est gérée par un conseil communautaire dont les membres sont définis par la loi: un représentant titulaire pour la commune de Fourneaux et un représentant suppléant, choisis dans « l'ordre du tableau » c'est-à-dire maire, puis 1er adjoint, puis 2ème adjoint en cas de désistement d'un des deux premiers puis....

Le Conseil a délégué au bureau élu par le Conseil un certain nombre de missions.

1) Les commissions thématiques

Le Conseil et le bureau s'appuient sur des élus communaux réunis en commissions thématiques pour éclairer les sujets et recueillir l'avis du territoire sur le fonctionnement des services de la COPLER et sur leur évolution. Ces commissions sont réunies par les vice-présidents en charge en fonction des sujets et certaines ne se sont pas beaucoup réunies dans le passé...

Pour que ces commissions restent efficaces, le nombre de participants est limité ; la commune de Fourneaux peut nommer deux représentants à chacune des commissions thématiques.

Les commissions thématiques prévues par la COPLER sont les suivantes :

- Urbanisme/aménagement de l'espace/coopération territoriale : cette commission pourrait suivre l'évolution du services urbanisme (instruction du droit des sols), réflexion sur certains projets de développement ou de coopération avec les territoires voisins. Elle n'a vraisemblablement pas vocation à suivre le PLUI déjà très engagé et pour lequel la concertation est organisée différemment.
- Ressources/moyens humains/finance : cette commission trouvera sans doute sa plus grande utilité dans le développement de la mutualisation
- Propreté/gestion des ordures ménagères/déchèteries : dans le passé, cette commission a fait remonter les besoins du territoire en matière de collecte et elle a proposé les grandes options qui ont conduit à la modification de l'organisation de la collecte (bacs jaunes notamment)
- Culture/tourisme/rayonnement du territoire : cette commission pourrait être consultée sur le développement du programme culturel, sur des modifications à venir sur l'école de musique, sur le développement de l'offre touristique.
- Economie/agriculture/emploi insertion : cette commission était régulièrement consultée sur les actions économiques. Elle aurait normalement vocation à faire des propositions sur la poursuite des actions en faveur de l'implantation des commerces (site de proximité), à maintenir ou faire évoluer les actions en faveur de l'emploi (ateliers chantiers d'insertion par exemple).
- Enfance/jeunesse/services à la population : on retrouve dans cette commission l'action petite enfance (crèches), les centre de loisirs, mais également l'animation sportive (ASAJ, GOAL FOOT), l'action à développer sur les 15/18 ans en continuité de ce qui a été lancé.

Le rythme maximum est de 2 réunions dans l'année par commission, mais il peut n'y en avoir aucune sur 6 ans... Qui est intéressé par quelle commission ?

Après discussion et à l'unanimité le conseil désigne les noms suivants :

Urbanisme/aménagement de l'espace/coopération territoriale : Jean François CHETAIL/Christian VILLAIN

Ressources/moyens humains/finance : Anne-Laure LANGEVIN/Aurélie CHEVRON

Propreté/gestion des ordures ménagères/déchèteries : Samuel PIOT/Jean-Claude DE HENNEZEL

Culture/tourisme/rayonnement du territoire : Isabelle JUNET/Marise GIRARD

Economie/agriculture/emploi insertion : Christian VILLAIN/Pascal GOUTTENOIRE

Enfance/jeunesse/services à la population : Carole de la SALLE/ Myriam COUTURIER

II) Les commissions administratives

A) La CLECT(commission locale d'évaluation des charges transférées)

Cette commission a pour rôle d'évaluer le montant des charges transférées entre les communes et la COPLER lorsqu'une compétence est transférée. Elle a joué un rôle actif lors du transfert des crèches et centres de loisirs pour définir une méthode de travail puis de calcul, en regarder l'application et émettre des recommandations au conseil communautaire.

C'est donc une commission assez technique. Elle aura à traiter du transfert de la compétence eau potable si celle-ci est transférée, mais ce devrait être assez simple car les communes n'ont aucune dépense ou recette sur cette compétence, du transfert de l'assainissement s'il se réalise au plus tard en 2026, et peut être de tout autre transfert de compétence qui serait décidé.

Il est convenu que les maires s'abstiennent d'y participer. Il nous faut un titulaire et un suppléant.

Après discussion, **le Conseil désigne à l'unanimité Bernard CHARMILLON titulaire, Christian VILLAIN suppléant.**

B) La CIID (Commission intercommunale des impôts directs)

La CIID joue le même rôle que la CCID au niveau des communes, mais pour les locaux économiques (compétence COPLER depuis le transfert de la taxe professionnelle des communes à la COPLER) : définir les éléments de comparaison entre les locaux pour l'établissement de la CFE (contribution foncière des entreprises) qui est l'une des deux taxes substituées à la taxe professionnelle. Cette commission s'est assez peu réunie ces dernières années, mais elle mériterait d'être réactivée car les classements des différents locaux économiques suscitent des questions.

Il est demandé à Fourneaux de proposer deux noms (élu ou non élu). Comme pour la CCID, l'administration choisit librement 20 noms sur les 40 qui seront proposés par la COPLER.

Après discussion, le Conseil propose à l'unanimité Jean-François NEYRAND, titulaire, Jean-Claude DE HENZEZEL, suppléant

3 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT A L'ASSEMBLEE D'EPURES (AGENCE D'URBANISME)

Jean François Neyrand explique qu'EPURES est l'agence d'urbanisme de la région stéphanoise. Son champ d'action s'étend à tout le département.

Les agences d'urbanisme sont définies par le code de l'urbanisme. Elles réunissent l'Etat, les collectivités territoriales et les EPCI (établissements publics de coopération intercommunale, comme par exemple la COPLER).

Leur rôle est de suivre les évolutions de l'urbanisme, et notamment de jouer le rôle d'observatoire des évolutions, d'aider à la mise en place des politiques de l'urbanisme, et de définir des normes pour permettre des comparaisons.

EPURES a beaucoup travaillé sur le PLUI de la COPLER et son rôle a été important dans les discussions avec l'ETAT pour conserver des critères aussi objectifs que possible.

La commune a adhéré à EPURES lors des premières démarches sur le nouveau quartier de la CRENILLE. EPURES a préparé le cahier des charges de la consultation.

EPURES a modifié ses statuts pour définir plusieurs collèges de membres de l'association. La commune de Fourneaux doit participer à l'assemblée générale (1 fois par an en principe).

Après délibération, sont désignés :

Représentant Titulaire à l'assemblée d'EPURES : Jean-François NEYRAND

Représentant Suppléant à l'assemblée d'EPURES : Jean-Jacques BABE

4 – LECTURE ET APPROBATION DU RPQS 2019 (RAPPORT SUR LA QUALITE DU SERVICE) EAU POTABLE DU SYNDICAT RHONE LOIRE NORD

Le rapport 2019 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable présenté par le Syndicat Intercommunal des Eaux Rhône-Loire-Nord dans sa réunion du 14 Septembre 2020 et transmis à chaque membre du Conseil Municipal avant la séance est présenté par Jean-Jacques BABE, adjoint.

Après discussion, aucune remarque n'est déposée, le Conseil valide à l'unanimité le rapport qui sera mis à la disposition du public au secrétariat.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition des différents indicateurs peut être obtenu sur le **site www.sevices.eaufrance.fr**, rubrique « l'Observatoire ».

La présente délibération sera transmise au Syndicat Intercommunal des Eaux Rhône-Loire-Nord.

5 – UTILISATION DE LA SALLE DE L'AN 9 ET DES SALLES COMMUNALES (NOTAMMENT MAIRIE) EN PERIODE DE CRISE SANITAIRE (FACTURATION/CHAUFFAGE)

Jean François Neyrand indique qu'en dépit de ce que nous aurions pu souhaiter et espérer, la crise sanitaire continue son développement.

Et ceci complique la vie des associations, notamment celles qui utilisaient gratuitement les salles de la mairie.

En effet, les salles de la mairie se révèlent trop petites dès que l'on dépasse 15/16 personnes pour des réunions un peu longues. Aussi est-il proposé pendant la durée de la crise sanitaire et seulement pendant cette durée de mettre la salle de l'an 9 gratuitement à la disposition des associations qui bénéficiaient avant la crise d'une possibilité d'utilisation gratuite des salles de la mairie.

Sans que la liste soit exhaustive, il s'agit principalement de la chorale la Clef des Chants (mercredi soir), du scrabble (lundi soir), du patchwork (l'après-midi), de la préparation du millénaire, des anciens jeunes, et des réunions des associations avec moins de 25 participants (taille maximale de la salle du conseil).

Pour le moment, cette dérogation n'a pas d'effet pratique. En effet, le renforcement des mesures de sécurité anti-virus a conduit à convenir d'une abstention de réunion/manifestation par les associations.

Mais si la situation se stabilise, il faudrait pouvoir permettre à ces associations de reprendre leurs activités dans des conditions à peu près équivalentes à celles dont elles bénéficiaient avant crise.

Il est donc proposé au Conseil qu'il soit dérogé à la règle de paiement de l'occupation de la salle de l'an 9 en faveur des associations se réunissant habituellement à la mairie et ne pouvant plus le faire en raison de la crise sanitaire et des mesures de distanciation physique, pour la durée de la crise sanitaire et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2021. Les clés de la salle seront disponibles comme d'habitude auprès de la personne en charge des états des lieux, soit actuellement Maurice Girard.

Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité qu'il sera dérogé à la règle de paiement de l'occupation de la salle de l'an 9 en faveur des associations se réunissant habituellement à la mairie et ne pouvant plus le faire en raison de la crise sanitaire et des mesures de distanciation physique, pour la durée de la crise sanitaire et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2021 et pour les réunions ou activités ayant habituellement lieu dans les locaux de la mairie.

6 – MUTUALISATION DES SERVICES TECHNIQUES

Jean Jacques Babe et Jean Claude de Hennezel indiquent que depuis de nombreuses années, Fourneaux, Machézal et Chirassimont coopèrent pour des opérations d'entretien de voirie, essentiellement bouchage des trous.

Ce travail en commun se fait en complément des réflexions de mutualisation engagées par la COPLER. Le principe est d'échanger du temps des équipes et du temps matériel de façon équilibrée.

Les adjoints concernés des 3 communes se sont rencontrés et ils sont favorables à un élargissement du travail en commun à d'autres tâches techniques pour utiliser les compétences de chacun et disposer d'une plus grande efficacité et de plus de sécurité en travaillant à plusieurs sur les chantiers où une personne seule ne suffit pas.

Pour avancer en ce sens, un projet de convention entre les trois communes a été élaboré et transmis à chaque membre du Conseil Municipal. Il serait également signé par les trois agents concernés.

Les principes restent les mêmes :

- Egalité de partage de temps
- Responsabilité de l'exécution des chantiers confiés à l'adjoint en charge dans la commune où se réalisent les travaux.

Après présentation du texte de la convention et discussion, le Conseil approuve à l'unanimité la signature de ce projet de convention et le développement des travaux en commun avec les communes de Chirassimont et Machézal. Le projet de convention sera annexé à cette décision.

7 – QUESTIONS DIVERSES

PLUI

Différents échanges ont eu lieu entre la COPLER et les communes pour essayer de concilier le projet de PLUI adopté en février dernier et les réserves de l'Etat exprimées dans son avis. Après ces échanges, la COPLER atteindrait la moitié des exigences de l'Etat en matière de réduction des surfaces classées. Toutefois une grosse partie de cette réduction est faite sur les zones dites AU qui étaient déjà inconstructibles sauf révision du PLUI. C'est en particulier le cas à Fourneaux. La COPLER va revoir les services de l'Etat pour connaître leurs positions sur les modifications proposées par les communes.

REUNION NOUVEAU QUARTIER « LA CRENILLE »

Jean François Neyrand indique qu'après la décision d'avancer vers un permis d'aménager prise lors du dernier conseil, les adjoints et lui ont rencontré l'équipe ZEPPELIN en charge de l'étude du dossier le 29 septembre.

L'équipe ZEPPELIN a posé beaucoup de questions pour permettre de rentabiliser au mieux les investissements nécessaires en réseaux, avec notamment la possibilité de redessiner le projet vers le bas du terrain pour limiter les longueurs de réseau.

ZEPPELIN va revenir vers la commune avec une proposition d'évolution du contrat.

ENVIRONNEMENT

Sur question de Bernard Charmillon, Jean-François NEYRAND confirme que le SEEDR (Syndicat Etudes et Elimination des déchets du Roannais) a bien lancé une étude pour la construction d'une usine de tri de déchets sur la région roannaise. Cette usine permettrait de recevoir des déchets non triés et réglerait une partie des difficultés rencontrées par la partie urbanisée de Roanne, en retard sur le tri sélectif par rapport aux communautés de communes rurales voisines. Ce projet pose de nombreuses questions tant sur l'efficacité de la technologie envisagée que sur la logique d'un système qui conduirait à demander aux habitants de renoncer aux habitudes acquises de tri sélectif. Pour mémoire, le SEEDR réunit tout le nord du département de la Loire.

La modification de la collecte des emballages à la COPLER a d'ores et déjà sensiblement diminuer le volume des déchets non triés.

HUGO-TAG

Jean-François Neyrand indique qu'il participera prochainement à la rencontre prévue entre les dirigeants d'HUGO TAG et la COPLER pour obtenir des informations plus précises sur les projets de cette société.

QUESTION SUR LA MAISON MULSANT « PLACE DE L'EGLISE »

Chritian VILLAIN interroge le conseil sur sa position face à une cession et à un réaménagement de la maison Mulsant place de l'église. Le conseil observe que la commune va devoir faire face à différents investissements, notamment aménagement du nouveau quartier de la Crenille, mais également Salle de l'an 9, église... L'intervention de la commune se justifierait pour agrandir la place et détruire partiellement ou totalement la maison. Le conseil ne considère pas son intervention comme prioritaire compte tenu des autres actions envisagées, et il laisse l'initiative privée procéder au réaménagement des logements.

RESTAURANT SCOLAIRE

Carole de la Salle soulève la question de l'introduction du bio dans les repas du restaurant scolaire. Après un échange sur cette question, il est décidé de créer un groupe de travail réunissant élus et non élus, animé par Anne Laure Langevin avec l'aide d'Aurélié Chevron pour faire des propositions au conseil sur l'introduction d'approvisionnements bio locaux au restaurant scolaire.

CCAS

Une réunion de la nouvelle équipe du CCAS sera organisée d'ici fin octobre. Elle fera le point sur les actions du CCAS et notamment sur les actions en faveur des aînés habituellement réalisées en fin d'année.

VOIRIE

Sur questions posées, Jean-Claude de Hennezel indique que le bouchage des trous est prévu pour courant octobre. Il est rappelé que des trous importants se sont creusés vers la Crèche.

Jean- François Neyrand évoque par ailleurs la flaque qui se crée à chaque pluie devant l'abribus de la Croix des Rameaux. Il enverra un mail à Thierry Ligout (département de la Loire) pour essayer d'apporter une solution à ce problème.

ANCIENNE BOULANGERIE

Christian VILLAIN pose la question de l'avenir du bâtiment de l'ancienne boulangerie. Après différents échanges au cours desquels Jean Claude de Hennezel rappelle notamment l'impossibilité technique de déplacer le four, il est décidé de créer un groupe de travail animé par Christian VILLAIN pour proposer au conseil des solutions d'avenir sur le bâtiment. Carole De La Salle, Jean-François Chetail et Samuel Piot manifestent leur intérêt pour participer à ce groupe de travail qui devra associer à la réflexion les personnes intéressées et notamment le Comité des fêtes.

BATIMENTS COMMUNAUX

Jean-Claude de Hennezel évoque les réflexions en cours sur les bâtiments communaux : utilisation du bâtiment de la MJC, création de locaux sociaux pour l'agent technique, stockage de matériel par les associations. Après différents échanges, il est décidé de créer un groupe de travail animé par Jean-Claude de Hennezel associant élus et non élus pour faire des propositions au conseil. Christian Villain, Jean-Jaques Babe, Marise Girard, Aurélie Chevron manifestent leur intérêt pour participer à ce groupe de travail.

VISITE DES BATIMENTS COMMUNAUX :

Deux visites sont organisées les jeudi 15 octobre à 9H et samedi 24 octobre à 9H pour ceux des conseillers qui pourront se libérer à l'une des deux dates.

GOAL FOOT

Sur question de Jean François CHETAIL, le conseil confirme la mise à disposition gratuite de la salle de basket au profit de GOAL FOOT pour les entraînements des plus jeunes en janvier février. Les horaires sont coordonnés avec ceux du basket.

RAPPEL DU PRINCIPE D'UNE REUNION AMICALE DES ELUS MUNICIPAUX

Le principe d'une telle réunion est toujours plébiscité mais les circonstances sanitaires ne permettent pas son organisation.

La séance est levée à 00H30